

No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-04-14

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la salle du Centre récréatif de L'Étang-du-Nord, le 14 avril 2015 à 19 h, sous la présidence de Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, président du conseil d'agglomération et maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
M^{me} Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Serge Bourgeois, greffier adjoint

Une soixantaine de personnes assistent également à la séance.

A1504-335

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

A1504-336

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Richard Leblanc, appuyée par Jean-Mathieu Poirier,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux de la séance extraordinaire tenue le 3 mars, de la séance ordinaire du 10 mars et de la séance ajournée du 17 mars 2015
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
 - 7.1 Administration
 - 7.1.1 Demande de reconduction et de financement du programme AccèsLogis
 - 7.2 Finances
 - 7.2.1 Dépôt de la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes
 - 7.3 Ressources humaines
 - 7.3.1 Embauche de personnel – Chargé de projet – Économie et environnement
 - 7.3.2 Embauche de personnel – Inspecteurs en installation septique



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-04-14

- 7.4 Hygiène du milieu et sécurité publique
 - 7.4.1 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 231 – Modification du camion autopompe
- 7.5 Développement du milieu et des communications
 - 7.5.1 Pacte rural – Enveloppe initiative citoyenne améliorant la qualité de vie – Enveloppe territoriale – Projets : « Développement d'un réseau de sentiers de raquette sur le territoire des Îles » du Club de plein air des Îles – « La Salicorne : un pôle communautaire » de La Salicorne, « Pour une gestion durable des milieux humides de l'archipel » du comité ZIP des Îles et « Implantation d'un parc patrimonial sur les phares des Îles » de la Corporation de sauvegarde du patrimoine des Îles
 - 7.5.3 Nomination d'un représentant municipal – Comité d'investissement commun
 - 7.5.6 Programme de soutien à la démarche *Municipalité amie des aînés* (MADA) – Élaboration d'une politique et composition d'un comité de pilotage
- 7.6 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
 - 7.6.1 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 228 – Projet de construction pour le réaménagement des espaces de la mairie et du centre communautaire
- 7.7 Réglementation municipale
 - 7.7.1 Adoption du Règlement n° A-2015-01 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine pour y inclure la planification d'aménagement intégré
 - 7.7.2 Dépôt du registre – Règlement n° A-2015-04 décrétant une dépense et un emprunt additionnel de 500 000 \$ et autorisant des honoraires professionnels et la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable et de voirie dans le village de Grande-Entrée
 - 7.7.3 Certificat de conformité – Règlement modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Grosse-Île
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

A1504-337

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 3 MARS, DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS ET DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 17 MARS 2015

Les membres du conseil d'agglomération ont préalablement reçu une copie des procès-verbaux des séances tenues les 3, 10 et 17 mars dernier.

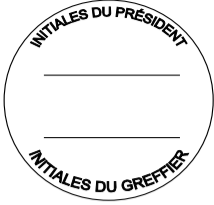
Sur une proposition de Germain Leblanc, appuyée par Richard Leblanc, il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ces procès-verbaux tels qu'ils ont été rédigés.

A1504-338

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-04-14

A1504-339

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 27 février au 23 mars 2015 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 588 140,55 \$.

A1504-340

CORRESPONDANCE

Ce point est reporté à la prochaine séance ordinaire.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

A1504-341

Demande de reconduction et de financement du programme AccèsLogis

CONSIDÉRANT QUE partout au Québec des ménages locataires, soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules ont des besoins pressants de logements de qualité, et ce, à prix abordable;

CONSIDÉRANT QUE des ménages qui résident sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine ont grandement besoin de logements abordables;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis Québec permet la réalisation de projets immobiliers répondant à ces besoins;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis Québec génère des retombées sociales et économiques qui sont vitales pour le milieu;

CONSIDÉRANT QUE la reconduction du programme AccèsLogis Québec, incluant un financement adéquat, est indispensable à la poursuite de projets de développement de logements sociaux et communautaires;

CONSIDÉRANT QUE chaque année, le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé et que cette situation limite la capacité des communautés à planifier efficacement les besoins en habitation, cette façon de faire étant très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier nécessitant de nombreux acteurs et sources de financement;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-04-14

CONSIDÉRANT QUE ce manque de planification ralentit le rythme de réalisation des projets; plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et du contexte de développement propre à chacun des territoires du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

- de demander au gouvernement du Québec de maintenir et de financer un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins et aux réalités de l'ensemble du territoire québécois;
- de demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec, à long terme, et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur 5 ans dans AccèsLogis Québec permettant ainsi la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année;
- de transmettre une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, au président du Conseil du trésor, M. Martin Coiteux ainsi qu'au ministre des Finances M. Carlos Leitao.

FINANCES

A1504-342

Dépôt de la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes

Le greffier adjoint dépose aux membres du conseil d'agglomération la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes.

Sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil ordonne au greffier de procéder à la vente des ces immeubles, le 8 juillet prochain, à moins que les montants dus et les frais n'aient été acquittés dans l'intervalle, le tout conformément aux dispositions de la loi.

RESSOURCES HUMAINES

A1504-343

Embauche de personnel – Chargé de projet – Économie et environnement

Le Service des ressources humaines a procédé, le 22 janvier 2015, à un appel de candidatures par affichage externe d'un poste contractuel de chargé de projet. Parmi les treize offres reçues, trois candidats ont été rencontrés pour une entrevue.

Au terme de ce processus, le comité de sélection recommande la candidature de madame Séverine Palluel.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-04-14

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'accepter la recommandation faite par le comité de sélection et de confirmer l'embauche de madame Séverine Palluel, à titre de chargée de projet du dossier économie et environnement, pour une durée de trente-huit semaines dans le cadre du programme FAIR.

A1504-344

Embauche de personnel – Inspecteurs en installation septique

Le Service des ressources humaines a procédé à un appel de candidatures par affichage externe de deux postes contractuels d'inspecteurs en installation septique. Parmi les 25 offres reçues, 4 candidats ont été convoqués en entrevue.

Au terme de ce processus, le comité de sélection recommande les candidatures de M^{me} Sophie Boudreau et de M. Jimmy Gaulin et de Marc-Antoine Jomphe aux postes d'inspecteurs en installation septique.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'accepter la recommandation faite par le comité de sélection et de confirmer l'embauche de Sophie Boudreau et Jimmy Gaulin, à titre contractuel, aux postes d'inspecteurs en installation septique.

La première partie du mandat de M^{me} Boudreau de M. Gaulin débutera le 4 mai 2015 pour se terminer le 4 novembre de la même année. Pour les 6 mois prévus en 2016, les dates de début et de fin de mandat restent toutefois à déterminer.

HYGIÈNE DU MILIEU ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

A1504-345

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n^o 231 – Modification du camion autopompe

CONSIDÉRANT QU' en février dernier, la Direction de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique procédait à un appel d'offres sur invitation pour la modification d'un camion autopompe;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été déposées, soit celles de Maxi Métal, Techno Feu et Camions Carl Thibault;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'évaluation des offres fourni par le consultant Alain Côté ne permet pas d'opter pour la plus basse soumission;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis par les deux autres soumissionnaires dépasse le montant de 100 000 \$ autorisé lors d'un appel d'offres sur invitation;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-04-14

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation faites par la Direction de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres n° 231 relatif à la modification du camion autopompe.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

A1504-346

Pacte rural – Enveloppe initiative citoyenne améliorant la qualité de vie – Enveloppe territoriale – Projets : « Développement d'un réseau de sentiers de raquette sur le territoire des Îles » du Club de plein air des Îles – « La Salicorne : un pôle communautaire » de La Salicorne, « Pour une gestion durable des milieux humides de l'archipel » du comité ZIP des Îles et « Implantation d'un parc patrimonial sur les phares des Îles » de la Corporation de sauvegarde du patrimoine des Îles

CONSIDÉRANT le dépôt de demandes d'aide financière dans le cadre du Pacte rural 2014-2019 pour certaines initiatives locales soutenues par des organismes locaux;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse du Pacte rural a procédé à l'étude de ces demandes le 18 mars dernier, que ces projets répondent aux critères de sélection et qu'ils font l'objet d'une recommandation positive;

CONSIDÉRANT la concordance de ces initiatives avec l'objectif du projet de territoire Horizon 2025;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Rose Elmonde Clarke,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que des aides financières provenant du Pacte rural, soient consenties aux projets suivants, et ce, conditionnellement au respect des exigences ci-dessous mentionnées.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-04-14

Enveloppe sollicitée	Organismes porteurs	Projet	Montant prévu / total projet	Conditions à respecter
Initiative citoyenne améliorant la qualité de vie	Club de plein air des Îles	Développement d'un réseau de sentiers de raquette sur le territoire des Îles	1 500 \$ / projet de 7 000 \$	Engagement des partenaires financiers
Territoriale	La Salicorne	La Salicorne : un pôle communautaire	25 000 \$ / projet de 87 450 \$	Engagement des partenaires financiers et obtention des autorisations et permis nécessaires de la Municipalité
Territoriale	Comité ZIP des Îles	Pour une gestion durable des milieux humides de l'archipel	4 000 \$ / projet de 41 977 \$	Engagement des partenaires financiers
Territoriale	Corporation de sauvegarde du patrimoine des Îles	Implantation d'un parc patrimonial sur les phares des Îles	13 500 \$ / projet de 47 500 \$	Engagement des partenaires financiers, obtention des autorisations et permis nécessaires de la Municipalité et engagement d'un dialogue avec les propriétaires du phare en vue d'établir une collaboration

A1504-347

Nomination d'un représentant municipal – Comité d'investissement commun

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération est membre du comité d'investissement commun (CIC) dont la mission est la gestion du fonds local d'investissement (FLI) et du fonds local solidarité (FLS);

CONSIDÉRANT QUE le mandat du représentant municipal est actuellement échu;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la poursuite de la participation du conseil d'agglomération au sein du CIC;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard, appuyée par Germain Leblanc, il est résolu à l'unanimité des membres présents

de mandater le conseiller Richard Leblanc comme représentant du conseil d'agglomération pour siéger au sein du comité d'investissement commun (CIC).

A1504-348

Programme de soutien à la démarche *Municipalité amie des aînés* (MADA) – Élaboration d'une politique – Composition d'un comité de pilotage

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a mis de l'avant un programme de soutien à la démarche intitulée *Municipalité amie des aînés* (MADA) qui vise à soutenir la mise en œuvre de politiques et de plans d'action en faveur des personnes âgées;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-04-14

CONSIDÉRANT QUE le ministère a confirmé la réception d'une aide financière de 20 000 \$ au conseil d'agglomération pour l'élaboration d'une politique des aînés et la réalisation d'un plan d'action en découlant;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération confie la responsabilité de l'élaboration de la politique MADA à l'équipe de développement social sous la responsabilité de la personne assignée à la coordination de l'équipe;

que le conseil d'agglomération autorise la création d'un comité de pilotage de la démarche MADA dont la composition est la suivante :

- (1) représentant élu de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
- (1) représentant élu de la Municipalité de Grosse-Île
- (1) représentant non élu de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
- (1) représentant non élu de la Municipalité de Grosse-Île
- (1) représentant de l'équipe de développement du milieu
- (1) représentant des clubs de 50 ans et plus
- (1) représentant de l'AREQ ou de tout autre regroupement de retraités
- (1) représentant du Centre d'action bénévole
- (1) représentant du CISS des Îles
- (1) un représentant du CDS
- (1) personne provenant d'une organisation communautaire CISS
- (1) citoyen aîné par municipalité participante
plus la personne agissant comme coordonnateur de l'équipe de développement social

SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS

A1504-349

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 228 – Projet de construction pour le réaménagement des espaces de la mairie et du centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE le 6 février 2015, la Municipalité lançait l'appel d'offres public n° 228 concernant le projet de construction pour le réaménagement de la mairie et du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis dans le cadre de cet appel d'offres excèdent considérablement le budget alloué à ce projet de construction;

CONSIDÉRANT QU' après vérification auprès de ses conseillers juridiques, la Municipalité peut procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres en apportant des modifications techniques au projet;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-04-14

que le conseil d'agglomération rejette toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres numéro 228;

que le conseil d'agglomération autorise le paiement de dépenses relatives à la révision des plans et devis de façon à réduire davantage les coûts estimés du projet de construction;

que la Direction de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments soit autorisée à relancer le processus d'appel d'offres selon les plans présentés aux membres du conseil et à signer tout document à cet effet.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

A1504-350

Adoption du Règlement n° A-2015-01 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine pour y inclure la planification d'aménagement intégré

- ATTENDU QUE le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine a adopté, le 11 mai 2010, son schéma d'aménagement et de développement révisé (règlement n° A-2010-07), lequel est entré en vigueur le 25 juin 2010, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) (L.R.Q.,c.A-19.1);
- ATTENDU QUE le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine a signé avec le ministère des Ressources naturelles une entente relative à la gestion des terres publiques;
- ATTENDU QUE la signature de cette entente a entraîné pour le conseil d'agglomération certaines obligations, dont celle de réaliser une planification d'aménagement intégré (PAI) spécifiquement pour les terres publiques et d'inclure ce document au schéma d'aménagement et de développement;
- ATTENDU QUE le conseil d'agglomération peut modifier son schéma d'aménagement et de développement, conformément aux dispositions des articles 47 et suivants de la LAU;
- ATTENDU QUE ce règlement a été soumis à la consultation lors d'une assemblée tenue le 10 mars 2015, conformément aux dispositions de la LAU;
- ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 9 septembre 2014;
- ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil deux (2) jours juridiques avant la présente séance;
- ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;
- ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-04-14

POUR CES MOTIFS,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le présent règlement portant le numéro A-2015-01 soit et est adopté et
qu'il est statué et décrété par ce même règlement, ce qui suit :

CHAPITRE 1

DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

Article 1.1 TITRE ET NUMÉRO DU RÈGLEMENT

Règlement n° A-2015-01 intitulé : « Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine pour y inclure la planification d'aménagement intégré (PAI) ».

Article 1.2 PRÉAMBULE ET ANNEXES

Le préambule et les annexes du présent règlement en font partie intégrante.

Article 1.3 BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but d'intégrer au schéma d'aménagement et de développement, *la planification d'aménagement intégré des terres publiques (PAI)*, conformément à l'entente de délégation signée entre le conseil d'agglomération et le ministère des Ressources naturelles.

CHAPITRE 2

MODIFICATION À LA LISTE DES ANNEXES FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Article 2.1 LISTE DES ANNEXES

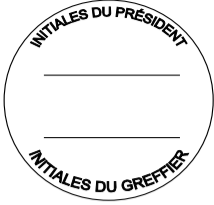
La liste des annexes est modifiée pour y inclure l'annexe E « *Planification d'aménagement intégré des terres publiques* ».

CHAPITRE 3

DISPOSITIONS FINALES

Article 3.1 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-04-14

A1504-351

Dépôt du registre – Règlement n° A-2015-04 décrétant une dépense et un emprunt additionnel de 500 000 \$ et autorisant des honoraires professionnels et la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable et de voirie dans le village de Grande-Entrée

CONSIDÉRANT la procédure d'enregistrement tenue le lundi 13 avril 2015 au bureau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, aux points de service de L'Île-du-Havre-Aubert et de Grande-Entrée ainsi qu'au bureau de la Municipalité de Grosse-Île;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de cette procédure d'enregistrement de même que le certificat de lecture de celui-ci, conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités;

POUR CES MOTIFS,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération prenne acte du dépôt par le greffier du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement n° A-2015-04 ainsi que de l'attestation de la lecture dudit certificat par le greffier, selon les termes des articles 555, 556 et 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités. Ces documents sont déposés aux archives de la municipalité.

A1504-352

Certificat de conformité – Règlement modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Grosse-Île

La Municipalité de Grosse-Île a adopté, le 5 janvier 2015, le règlement n° 2014-005 lequel règlement vient modifier le règlement de zonage n° 2012-002 en apportant des changements aux dispositions relatives aux corridors panoramiques.

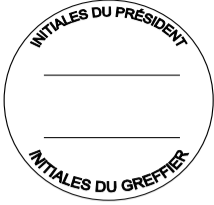
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grosse-Île demande un certificat de conformité à l'égard du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, conformément aux dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grosse-Île a tenu compte des commentaires transmis par le Service de l'aménagement et de l'urbanisme à l'égard de son projet de règlement;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'aménagement et de l'urbanisme disant que le règlement n° 2014-005 de la Municipalité de Grosse-Île est conforme aux orientations et aux affectations du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'à son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Rose Elmonde Clarke,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-04-14

que l'on signifie à la Municipalité de Grosse-Île que son règlement n° 2014-005 est conforme au schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'à son document complémentaire.

Cette résolution constitue le certificat de conformité prévu à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

A1504-353

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

A1504-354

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Engagement des inspecteurs en installation septique – Fait part de ses inquiétudes par rapport aux investissements que devront effectuer les citoyens dont les installations ne seront pas conformes – Capacité de payer – Déplore l'absence de programme municipal
- ❖ Liste des immeubles en défaut de paiement de taxes – Légère augmentation par rapport à l'an passé (2 %)
- ❖ Projet de construction pour le réaménagement de la mairie – Revenus de la vente de l'école Marguerite-d'Youville – Si applicables à la réduction de la dépense
- ❖ Démarche MADA
- ❖ S'exprime sur les avantages de l'hydrolienne, technologie sous-marine, par rapport aux éoliennes exploitant l'énergie du vent

A1504-355

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 56, sur une proposition de Richard Leblanc, appuyée par Gaétan Richard, la séance est levée.

Jonathan Lapierre, président

Serge Bourgeois, greffier adjoint